

LE CARNAVALET

Votre bulletin municipal

N°128

JUILLET 2021

Vie communale /P. 7

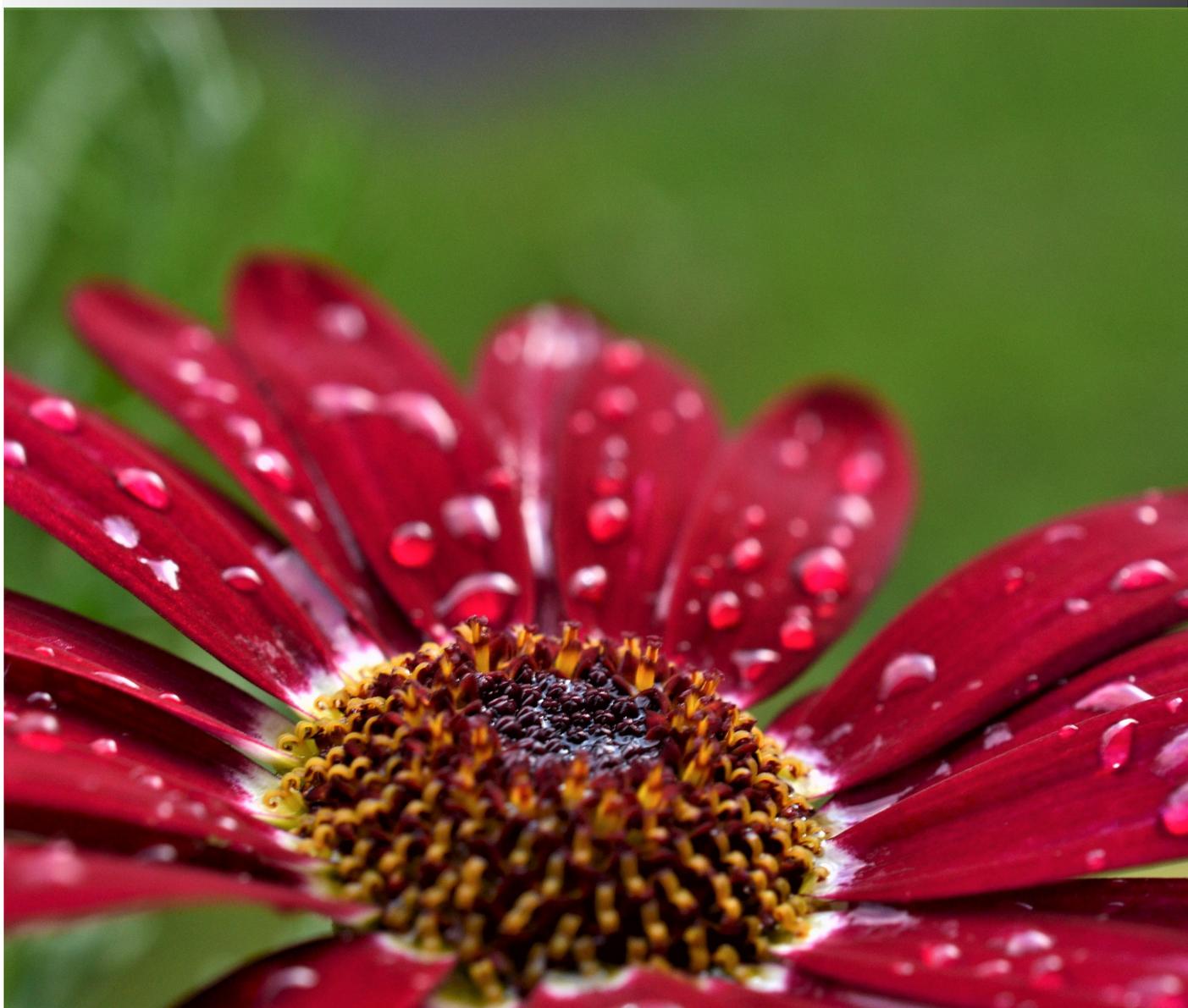
Travaux aménagements

Environnement/P.12

Sortie nature/canoë

Association P.13

La brocante du comité des fêtes



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 à 6 Vie communale :
Extrait des conseils municipaux des
13/04, 28/04 et 01/06/2021
- Pages 7 et 8 Vie communale :
Travaux/Aménagements
- Page 9 Vie communale :
CMJ
- Page 10 Environnement :
La réserve naturelle
- Page 13 Vie associative :
ASLCN, comité des fêtes, Noyen
nature et une nouveauté.
- Page 14 Vie scolaire :
Blob
- Page 15 et 16 Petites annonces/
Informations générales :
Nouvelle déchetterie/Plan canicule

EDITORIAL

*Nous vous souhaitons un bel été avec les
festivités et les activités qui reprennent
pour la plus grande joie de tous.*

L'équipe rédactionnelle



ETAT CIVIL

DECES

STIFKENS Francis le 12 juin 2021

NAISSANCES

BOUTOT Sofia le 28 mars 2021

CHAVINIER Gabrielle le 11 mai 2021

ZINCK Mathis le 19 juin 2021

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

Extrait du Conseil municipal du 13 avril 2021
Secrétaire de séance : Delphine MEGRET

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 – SERVICE EAU -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Rappel que le budget eau a été dissous au 31 Décembre 2019, par délibération du 12 Décembre 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de pas-ser dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés Approuve le compte de gestion du budget SERVICE EAU du trésorier municipal pour l'exercice 2020

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 – COMMUNE

•Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

•Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

•Considérant que les comptes sont exacts Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

• Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

APPROBATION AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

REPORTS

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : 23 618.25 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 370 067.49 €

SOLDES D'EXECUTION

Un solde d'exécution (001) de la section investissement de - 13 858.61 €

Un solde d'exécution (002) de la section fonctionnement de + 40 854.55 €

RESTES A REALISER :

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser En dépenses pour un montant de 157 000.00 €

En recettes pour un montant de 259 000.00 €

BESOIN NET DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Vie communale

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

COMPTE 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €
LIGNE 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 410 922.04 €
Report service eau excédent 142 950.27 €
Total 553 872.31 €

VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES 2020 – COMMUNE

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition

Vu le budget principal 2021 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de : 132 530 €

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale
Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés
Article 1er : Décide de fixer les taux d'imposition comme suit

- Taxe foncière bâti 29.97 %
- Taxe foncière non bâti 31.25 %
- C.F.E. 15.86 %

SUBVENTION 2021 AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le dossier de demande de subvention pour l'année 2021 présenté par le Comité des Fêtes. Propose d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, en raison notamment des actions et collaborations menées par le Comité des Fêtes en association avec la commune, souligne également qu'au titre du partage des festivités, cette subvention se justifie, compte tenu que le Comité finance certaines manifestations au cours de l'année.

COMITE DES FETES DE NOYEN SUR SEINE
2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2021 à l'association suivante

COMITE DE FETES DE NOYEN SUR SEINE
2 000.00 €

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2021 au compte 6574

ACCORD DE PRINCIPE PORTANT SUR LES INVESTISSEMENTS 2020

Monsieur le Maire, avant le vote du budget primitif présente la liste des opérations – dépenses ou recettes – figurant en prévisions budgétaires à la section d'investissement au titre de l'année 2021 et élaboré avec la Commission des Finances lors de sa réunion du 29 Mars 2021.

Précise que ce document de travail n'a pour but que de déterminer la faisabilité de la couverture financière des opérations déjà engagées additionnées aux opérations projetées pour l'année 2021. Concernant les prévisions, ces dernières feront quant à elles l'objet d'une demande d'approbation par le Conseil municipal au cours des prochaines semaines ou mois,
Dit que cette liste n'est pas exhaustive et pourra faire l'objet de modifications ultérieures, en fonction de l'avancement des dossiers.

Invite le Conseil municipal à se prononcer sur un accord de principe.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, adopte un accord de principe sur la liste du programme des investissements 2021 – Dépenses et recettes – selon les modalités énoncées ci-dessus.

Le compte rendu complet est affiché en mairie et est disponible sur le site internet communal.

Extrait du Conseil municipal du 28 avril 2021
Secrétaire de séance : Roger PERNET

APPROBATION CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL GERE PAR VNF POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION D'UNE LIAISON DOUCE

Monsieur le Maire expose le caractère exceptionnel de cette réunion justifié par la nécessité urgente de remédier à la circulation des véhicules sur le chemin de halage d'accès à l'écluse du Vezoult, géré par les Voies Navigables de France - VNF -

Expose qu'après concertation avec la commune de Grisy Sur Seine et les services de la VNF, il conviendrait de mettre une partie du chemin de halage, en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par VNF au profit des communes de Noyen Sur Seine et Grisy sur Seine pour permettre la mise en œuvre et la gestion d'une liaison douce.

Propose de voter le projet de convention ainsi que les plans délimitant l'espace concerné.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par VNF au profit des communes de Noyen Sur Seine et Grisy Sur Seine pour la mise en œuvre et la gestion d'une liaison douce (annexée à la présente)

AUTORISE le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant au dossier après avis de Monsieur le préfet.

Extrait du Conseil municipal du 01 juin 2021
Secrétaire de séance : Delphine MEGRET

AMENDES DE POLICE N°2 PROGRAMME 2021 – ELARGISSEMENT TROTTOIR PONT DES PIEDS CORNUS RUE GRANDE

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Expose qu'après constat de la vitesse excessive des véhicules, au niveau du Pont des Pieds Cornus, il convient de mettre en œuvre un dispositif contraignant pour sécuriser la circulation.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement de la commune de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée globale de son territoire.

Les travaux portent sur un projet de rétrécissement de la chaussée à 4 m sur le pont des Pieds Cornus, ne permettant de fait le passage que d'un véhicule, avec priorité aux véhicules sortants du bourg avec une prolongement des bordures

Monsieur le Maire indique que l'estimation du projet est de 16 304.94 € ttc et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de rétrécissement de la chaussée du Pont des Pieds Cornus avec allongement des bordures SOLLICITE la subvention au titre des Amendes de Police programme 2021 au taux maximal

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la proposition de vente au profit de la commune d'une parcelle voisine au domaine public. Indique avoir reçu le propriétaire récemment qui souhaite avoir une estimation de l'offre communale. Invite le Conseil municipal à se prononcer. Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, en l'absence de la connaissance de la valeur du bien, décide de reporter sa décision, dans l'attente de plus amples informations.

Monsieur le Maire fait état d'un bâtiment abandonné présentant des dangers, notamment pour le voisinage. Précise que cet immeuble est aujourd'hui sans maître, la recherche

des héritiers semblant en cours. Après réflexion, il est décidé de se rapprocher des services du domaine, pour connaître la situation juridique de ce bien.

Monsieur COULON dresse l'état d'avancement du dossier portant sur l'aménagement des routes de Villiers et de Grisy. Indique qu'il convient de se rapprocher du bureau d'études pour inscrire les travaux dans les normes réglementaires, préconisées par les services départementaux.

Madame MEGRET dresse l'état d'avancement du dossier de Vidéoprotection qui reste en attente de l'autorisation d'exploitation.

Les élections départementales et régionales

Les dimanches 20 et 27 juin ont eu lieu les élections Départementale et Régionale.

Exceptionnellement ces deux élections se tenaient en même temps.

Il a fallu mettre en place deux bureaux de vote distincts et prévoir la présence de cinq assesseurs par tranches de deux heures et demi, de huit heures à dix huit heures.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles et les membres du conseil municipal qui ont assuré ces permanences.

Ils ont contribué par leur présence et leur engagement au bon déroulement de ce processus démocratique.

Étant donné les risques sanitaires, la municipalité avait, pour assurer une protection maximum des bureaux de vote, mis en place pour chaque poste des écrans de protection en plexiglas et balisé un parcours à sens unique entre les différents postes, afin que personne, entrant et sortant de la salle, ne se croise.

Bien entendu le port du masque était obligatoire, avec fourniture d'un masque en cas d'oubli, ainsi que la mise à disposition de gel hydroalcoolique pour le lavage des mains.



Travaux/Aménagements

Le pont des pieds cornus

En 2020, La municipalité a engagé un projet de rétrécissement du pont des Pieds Cornus afin de réguler la circulation croissante des véhicules traversant Noyen, de rendre l'alternance du passage des véhicules plus efficace et de réduire la vitesse à l'approche dudit pont.

Le Conseil Départemental en ayant planifié la réfection, les deux projets ont donc été synchronisés. Les travaux de renforcement ont été plus longs que prévu, une dalle de béton supplémentaire ayant été nécessaire.

Nous remercions le Conseil Départemental qui a pris à sa charge les 16 304 euros relatifs au rétrécissement du pont qui incombait normalement à notre commune.



Le chemin de halage entre Grisy et Noyen

CHEMIN DE HALAGE – Côté écluse



Nous avons constaté que de nombreux promeneurs, à pied ou à bicyclette, utilisaient ce chemin de halage. Les communes de Noyen et de Grisy ont alors souhaité offrir à leurs habitants et autres visiteurs, un lieu de promenade libéré des véhicules à moteur. Une réunion tripartite, réunissant les communes de Noyen, de Grisy et de VNF (Voies Navigables de France) s'est tenue et une convention de superposition du chemin aux deux communes a été signée. Ce chemin sera donc classé « Voie piétonne – cyclistes – interdits à tous véhicules motorisés sauf ayants droit ».

BONNES PROMENADES !

Les agrès de fitness



Les agrès de fitness sont installés sur deux sites : parc des Arches et au Portmontain à côté de la mare pédagogique. Les amateurs ont pu tester les différents agrès : vélo élliptique, rameur...les exercices sont donc très variés.

BONNE SEANCE !

Travaux/Aménagements

Projet d'aménagement carrefour Brévignon/route du Vezoult



La vitesse excessive des véhicules en provenance de Gouaix, à l'entrée du Port Montain / route du Vezoult rend cet endroit plus accidentogène. Afin d'y remédier, la municipalité a demandé au Conseil Départemental de réfléchir à un aménagement à ce niveau de la route départementale.



Le projet consiste à bordurer la route de Gouaix jusqu'à la rue de Brévignon ainsi que le début de la route du Vezoult. Un trottoir et un îlot matérialiseront l'intersection. La partie communale, route du Vezoult, soit 14 000 euros, est prise en charge par le Conseil Départemental.

Les travaux devraient intervenir au mois d'août ou au mois de septembre.

Le plateau polyvalent

La réfection du plateau polyvalent est entièrement terminée.

L'usage est réglementé et un panneau d'affichage se trouve à l'entrée pour les réservations.

Nous constatons depuis sa réouverture une présence de nombreux adeptes du basket et du tennis.

Le terrain sera utilisé également pour les stages été «KOH-LANTA» organisés par la commune en partenariat avec l'association AQUALUD.



Le cimetière

Les travaux se poursuivent dans le cimetière et aux abords :

L'allée a été prolongée jusqu'à la porte arrière.

Derrière le cimetière le chemin d'accès venant de la rue des pieds cornus a été prolongé jusqu'à la rue du Closeau en prévision de l'agrandissement du cimetière. L'accès sera ainsi facilité sur l'arrière.

L'aménagement paysager se poursuit à l'intérieur. Des graines ont été plantées entre les tombes. Il reste encore beaucoup de travail pour faciliter l'entretien des espaces dans le cadre de notre charte «Zéro phyt'O».



DIVERS Incivilités



Des dépôts sauvages d'objets et matériaux divers sont régulièrement constatés au « POINT PROPRE », en bas du pont, sur notre commune.

Le dernier en date provenant vraisemblablement d'un chantier « salle de bains » (baignoire coupée en deux, robinetterie, carrelage bleu, pots de peinture, rouleaux et pinces usagés, bidons, white spirit et gravats divers), **nous a incités à déposer une plainte auprès de la gendarmerie.**

Location salle des fêtes

Après la réfection de la peinture, de nouveaux luminaires et le changement des rideaux, et après la levée des restrictions sanitaires, notre salle polyvalente peut être louée.

LOCATION A LA JOURNEE (en week-end)

Période du 15 Avril au 14 Octobre

Administré 120.00 €

Extérieur 170.00 €

Période du 15 Octobre au 14 Avril

Administré 150.00 €

Extérieur 200.00 €

LOCATION AU WEEK END (2 jours)

Période du 15 Avril au 14 Octobre

Administré 150.00 €

Extérieur 240.00 €

Période du 15 Octobre au 14 Avril

Administré 210.00 €

Extérieur 300.00 €

LOCATION EN SEMAINE

Location journée 120.00 €

Mise en place de la salle et ménage 100 €

Renseignements et modalités de réservation auprès de la Mairie.

Informations sur le site internet communal.

Nuisances sonores

Extrait de l'arrêté municipal :

Article 4 : HORAIRES DES ACTIVITES BRUYANTES EFFECTUEES PAR LES PARTICULIERS

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc...) sont autorisées :

de 8 h à 12h et de 14 h à 20 h du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi

de 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées.

COMMUNICATION

Merci vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre !

SITE INTERNET COMMUNAL : en moyenne depuis le début de l'année : 1300 visites/ mois, 4500 pages visitées, 950 visiteurs différents.

PAGE FACEBOOK (depuis la création de la page fin février 2021) : 79 abonnés 76 mentions j'aime la page

PANNEAU POCKET : 148 smartphones ont mis Noyen sur seine en favoris (86% des foyers de la commune), 1447 lectures. (Statistiques du 11/06 au 10/07/21)

Notre bulletin municipal «LE CARNAVALET» : 250 exemplaires distribués dans les boîtes à lettres



La commune a adhéré à Panneau Pocket ce qui permet à chacun d'avoir les informations en temps réel sur son téléphone portable.



Retrouvez notre actualité sur la Page FACEBOOK de la commune : <https://www.facebook.com/Mairie-NOYEN-SUR-SEINE->

Un accident spectaculaire



Un accident spectaculaire s'est produit à Noyen le samedi 19 juin avant 6 heures du matin.

Le conducteur d'une Ford Focus, venant de Bray a perdu le contrôle de son véhicule sur la D411.

Après en avoir franchi la clôture et le jardin, il s'est encastré dans la maison, à proximité de la chambre où dormaient Monsieur et Madame GEORGES, qui sortent indemnes de cet accident.

Le conducteur quant à lui, victime d'une fracture, a été évacué vers l'hôpital de Provins.

La solidarité du voisinage s'est immédiatement manifestée.

Un merci particulier à Monsieur CADAN qui a habilement procédé, grâce à son élévateur, assisté par les pompiers et les gendarmes, à l'extraction du véhicule.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

LE COIN DU CMJ

La mare communale

Nous poursuivons notre projet avec la réserve naturelle et la construction de notre hôtel à insectes est presque terminée ! Nous avons réalisé également plusieurs nichoirs pour les oiseaux et un nichoir spécifique pour les chauve-souris. Nous travaillons sur les panneaux pédagogiques avec un designer. Nous espérons pouvoir finaliser nos différents travaux cet été afin de les installer sur le site de la mare pédagogique au PortMontain.



Sur les photos : Cloélia, Jade, Théodore, Victoria et Roger.

Mais n'oublions pas les autres participants au projet : Léna, Killian, Sabine, Marie-Pierre, André et Sophie de la réserve naturelle.



N'oubliez pas notre collecte de bouchons plastiques pour l'association «les bouchons d'amour».

Vous pouvez déposer vos bouchons en mairie aux heures d'ouverture.

Si vous souhaitez mieux connaître cette association reconnue d'intérêt général vous pouvez aller sur la page facebook

<https://www.facebook.com/Bouchons.dAmour.Ile.de.France>

<https://www.bouchonsdamourfranciliens.fr/>

Environnement /cadre de vie

La réserve naturelle

La Bassée au fil de l'eau

Du 15 mai au 30 juin

**BALADE NATURE
+ SORTIE CANOË**

35€ /
adulte
9h30-17h
20€ /
enfant

Venez profiter d'une journée pédestre et aquatique accompagnée d'un animateur nature.

Balade nature le matin et excursion en canoë sur la Seine l'après-midi.

☰ Contactez-nous pour réserver une date.

☰ L'animation sera maintenue si au minimum 10 places sont réservées. Pour cela, n'hésitez pas à en parler autour de vous !



Animation en partenariat avec le Club nautique de Marcilly-sur-Seine

CLUB NAUTIQUE MARCILLY SUR SEINE



Nous contacter : Maison de la réserve
1 rue de l'Eglise - 77114 Gouaix - Tél : 01 64 00 06 23
Mail : labassee@espaces-naturels.fr



C'est un grand succès pour la balade nature avec sortie canoë ! Les participants ont été enchantés par ces sorties. Elles ont pu accueillir entre 12 et 16 participants pour un public de tous âges, des familles, des jeunes adultes et des seniors. Le temps a toujours été au rendez-vous pour le plus grand plaisir de tous !



La seine vagabonde à la nage



Du 6 au 28 juillet, vous pouvez suivre le périple d'Arthur GERMAIN qui effectuera 780 km à la nage depuis la source de la Seine jusqu'au Havre. Au delà du défi sportif l'objectif est de sensibiliser le public au respect de la nature. Arthur a fait une escale à Noyen. Merci aux habitants du Vezoult pour ces belles photos. **BON COURAGE ARTHUR !**



Les abeilles

Je me présente, Roger PERNET. J'habite au Port-Montain.

En débroussaillant le fond de mon jardin, j'ai eu la surprise de trouver un essaim d'abeilles regroupé sur ma barrière en ciment. La mairie avait distribué la note d'un jeune apiculteur Noyennais, **Armand COLSON-FOURNIER**, concernant la « récupération d'essaims d'abeilles » et dans laquelle il se proposait de récupérer gratuitement des essaims d'abeilles qui auraient essaimés.

Je l'ai contacté aussitôt. Après vérification sur place, il est revenu avec son grand père le lendemain matin pour récupérer cet essaim. Ce qui a été exécuté rapidement, sans gestes brusques, avec calme et assurance. Ils ont ensuite emporté et déposé l'essaim dans une ruche et aux dernières nouvelles les abeilles ont colonisées la ruche et elles s'y développent normalement. En guise de remerciement celui-ci m'a offert un pot de miel que je déguste avec plaisir chaque matin au petit déjeuner.

Aussi, si vous vous trouvez face à un essaim d'abeilles en cours d'essaimage n'hésitez pas à faire appel à lui au **06 14 91 89 94**.



REPRISE DES ACTIVITÉS ! *vie associative*

- Rendez-vous pour la **BROCANTE/VIDE GRENIER** le **DIMANCHE 29 AOÛT 2021**.

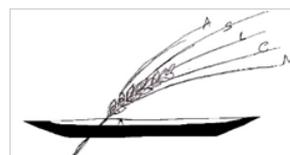
Buvette et restauration sur place. 4 Euros les 4 m. Réservation au 0671435373.

- **Les RANDONNÉES (point de découvertes différent à chaque randonnée) :**

le samedi matin marche soutenue départ à 9h

Le lundi matin promenade départ à 9h

Renseignements auprès de Daniel au 0688535340



ASLCN



La brocante



C'est avec un immense plaisir que les membres du comité des fêtes ont pu relancer leur activité avec une très belle brocante qui a eu lieu le dimanche 6 juin.

Le soleil était au rendez vous et près de 140 exposants (soit 247 emplacements de 5 m) ont répondu à l'appel. Les visiteurs étaient nombreux également et n'ont pas caché leur joie de se retrouver.

Les membres du comité des fêtes vous disent à bientôt pour de nouvelles manifestations



L'association NOYEN NATURE créée cet hiver a pour objectif de mettre en place des activités autour de la nature et de mettre en valeur le patrimoine environnemental de la commune et de ses hameaux. Nous recherchons des plantes couvrantes pour poursuivre notre action sur les allées du cimetière. N'hésitez pas à nous contacter : noyennature@gmail.com

NOUVEAU!

DESTIN COMMUN est un projet de création d'association sur la commune de NOYEN SUR SEINE. La mission de cette association est le sauvetage d'animaux domestiques de toutes sortes. A l'initiative de ce projet se trouve un groupe de bénévoles de la protection animale. Présente sur toute la région parisienne, l'association se distingue par sa gestion. En effet chaque branche est gérée par un responsable attribué. A la tête de l'association se trouve **Anthony** et **Virginie** qui assure la co-présidence ainsi que l'unité des responsables. **Julie** est en charge du suivi des chiens ainsi que des enquêtes diligentées pour les cas de maltraitance, elle sera également la trésorière de l'association. **Léa** gèrera les chats et leur prise en charge et sera secrétaire. **Stacy**, spécialiste des NAC (Nouveaux animaux de compagnie) mettra à profit son expérience avec ses animaux de plus en plus nombreux dans l'association. **Caroline** aidera tout le monde en organisant le covoiturage utile à la bonne prise en charge des doudous. **Andréa** usera de sa connaissance des réseaux sociaux pour veiller à la diffusion des animaux à l'adoption et assurer leur placement définitif. L'association fonctionnera sur le principe des familles d'accueil qui auront la charge d'accueillir et de soigner les animaux le temps de leur présence dans l'association. **Le but de ce projet est de sauver et offrir une nouvelle vie à des animaux en détresse, en abandon, en errance ou en maltraitance.** L'association a déjà commencé à rechercher des bénévoles pour différentes missions comme récolter des dons tel que des paniers, des couvertures, des jouets, de l'alimentation...

Pour nous joindre : 0676746805 Siège social : 3 bis rue grande 77114 NOYEN S/SEINE

Bilan de l'année 2020-2021

Sortie chez un apiculteur

Malgré le contexte et les nombreuses restrictions, les élèves du RPI ont pu participer à de nombreuses activités : Le SMETOM est intervenu dans les classes pour une sensibilisation au tri et recyclage des déchets. Des membres de la fédération des chasseurs d'Ile de France ont présenté une animation sur les interactions entre les êtres vivants et leur milieu de vie et l'association Sine et Marne environnement sur les roches et paysages.

M. Turiot, apiculteur de Fontaine Fourches a reçu les élèves pour leur faire découvrir le monde des abeilles.

Les classes de PS6MS et CM1-CM2 se sont également rendu à Provins. Pour les plus jeunes spectacles des aigles et pour les plus grands, rallye découverte de la ville.



Blob

Reportage sur le blob

Le *Physarum polycephalum*, connu sous le nom de blob, est un organisme unicellulaire.

Le nom de blob vient d'un film d'horreur américain de 1958.

Le blob n'est ni un animal, ni une plante, ni un champignon. Il est sur terre depuis un milliard d'années. Il peut être de plusieurs couleurs mais on le trouve principalement jaune.

Le blob n'a pas de pattes et se déplace grâce à un réseau de veines.

Il peut avancer d'un centimètre par heure mais peut faire 1cm en heures s'il a faim.

C'est un champion de la nutrition ! Il mange ce qui est le meilleur pour sa santé. Il préfère les fruits et les légumes. Il se nourrit de bactéries et de champignons. Il adore le jaune d'œuf et les flocons d'avoine.

Le blob grandit très vite mais il n'est pas dangereux ! C'est un génie sans cerveau. Il a une bonne mémoire. Il ne va jamais deux fois au même endroit. Il peut fusionner avec un autre blob.



Il faut le mettre dans l'obscurité car il n'aime pas la lumière. Il préfère vivre dans les sous-bois. En classe, nous les mettons sur une gelée.

La scientifique Audrey Dussotour est une spécialiste du blob. Elle nous apprend à réveiller, à expérimenter et à rendre dormir un blob. En effet, le blob peut se mettre « en veille » pendant au moins deux ans. Il forme alors un sclérote.

Nous avons fait beaucoup d'expériences avec nos blobs en classe. Nous avons testé ses goûts en lui proposant plusieurs aliments. Nous avons étudié ses déplacements et son intelligence dans un labyrinthe. Nous lui avons fait changer de couleur. On peut le découper, mais ne vous inquiétez pas, le blob ne peut pas mourir et ne ressent pas la douleur.



Thomas Baraut va tester l'effet de l'apporteur sur le blob dans l'ISS. Nous suivrons ses expériences avec attention.

La classe de CE2-CM1

Jeu du vrai ou faux.

1. Je suis un animal.
vrai - Faux
2. Le blob peut manger les humains.
vrai - Faux
3. J'ai des neurones.
vrai - Faux
4. Le blob est dangereux.
vrai - Faux
5. Je aime la lumière.
vrai - Faux
6. Je peux me déplacer.
vrai - Faux
7. Je ne peux pas me reproduire.
vrai - Faux
8. Je suis un champion de la natation.
vrai - Faux
9. Je vis dans les sous bois.
vrai - Faux

10. Mon vrai nom est le Skymour Selycephalum.
vrai - Faux
11. Je suis un champignon.
vrai - Faux
12. Je ne suis pas une plante.
vrai - Faux

Réponses :

1. Faux	2. Faux	3. Faux	4. Faux
5. Faux	6. Vrai	7. Faux	8. Vrai
9. Vrai	10. Vrai	11. Faux	12. Vrai

Rentrée 2021-2022

A la rentrée de septembre les élèves seront répartis comme suit :

- 11 PS et 12 Ms avec Mme Alix
- 8 GS et 13 CP avec Mme Legrand
- 7GS et 12 CE1 avec mme Prudhomme
- 14 CE2 et 9 CM1 avec Mme Dubar
- 8 CM1 et 13 CM2 avec mme Borie

L'équipe enseignante vous souhaite de bonnes vacances et vous dit à l'année prochaine

Petites annonces



Bray-sur-Seine,
Le 21 juin 2021

La Communauté de communes du Bassée-Montois, en lien avec l'association Terre avenir (agrée AECEP) et de nombreux acteurs légitimes, est heureuse de vous proposer la 2^e édition du Forum.

Après avoir traité le thème de l'eau, cette action d'information, concrète et pédagogique, à la croisée de questions de science et de société, explore cette année le thème de l'Alimentation.

FORUM AGRICULTURE & ALIMENTATION

Du 11 au 16 avril 2022
Gymnase de Donnemarie-Dontilly

L'alimentation est vitale, pourtant un milliard de personnes souffrent aujourd'hui de la faim. Comment répondre aux besoins à venir alors même qu'avec les dérives climatiques, diminution des terres agricoles compliquent la donne? Comment produire suffisamment tout en limitant l'impact sur l'environnement? Transformer des matières premières en garantissant la qualité des aliments? Manger en conjuguant plaisir et santé? Consommer sans gaspiller?

Tout un parcours encadré par des animateurs sera proposé aux classes pour mieux comprendre les enjeux de ce grand sujet de Société, favoriser une attitude responsable et devenir un acteur du développement durable.

AU PROGRAMME (élèves de cycle 3 et collégiens) **gratuit et sur réservation**

- **UNE EXPOSITION LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE** Très concrète, elle est réalisée grâce à de nombreuses maquettes, panneaux, photos, échantillons... De la terre à l'assiette, elle répond aux questions comment bien produire, bien se nourrir et mieux consommer?
- **DES ATELIERS POUR UNE APPROCHE PLUS PRATIQUE DE LA QUESTION.** Au programme des animations autour de l'équilibre alimentaire, du gaspillage alimentaire mais aussi de la potabilisation de l'eau ou bien de la fabrication des fromages ou encore des sciences autour du lait...
- **DES VISITES D'EXPLOITATIONS OU ENCORE DES CONFÉRENCES INTERACTIVES** (pour les collégiens)

INFORMATIONS PRATIQUES Le milieu scolaire constitue un public prioritaire pour cette opération. Des créneaux horaires seront donc réservés chaque jour. Les classes seront prises en charge par des animateurs conférenciers pour un parcours de 2 h environ en petits groupes (introduction, visite expo, participation à un atelier, quiz). Un accueil sur mesure pour susciter l'intérêt, favoriser échanges et curiosité.

Ce premier courrier a pour but de vous sensibiliser à cette opération. Une seconde information, plus précise, vous parviendra fin janvier 2022 comportant notamment le programme détaillé; vous pourrez alors effectuer une réservation pour vos classes (écoles cycle 3, collèges). Une aide au transport sera proposée.

Toutefois si vous aviez dès maintenant le souhait d'obtenir de plus amples informations vous pouvez nous joindre au **01 6400 1358** ou bien par mail contact@terre-avenir.fr

Merci de votre confiance et à très bientôt.
Bonne fin d'année scolaire et bon été !

Pour l'équipe animation,
Marie-Christine Garnot, chargée de projet

Informations générales



PLAN CANICULE

L'arrivée de l'été et des températures élevées augmentent les risques pour la santé des plus fragiles. Du 1^{er} juin au 15 septembre, la commune se mobilise dans le cadre du Plan Canicule.

Inscrivez-vous sur le registre communal pour être accompagné-e !



Afin de soutenir et accompagner les personnes âgées, fragiles ou isolées dans cette période estivale parfois difficile, la commune met en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal dédié au Plan Canicule.

Pourquoi s'inscrire ?

L'objectif de ce registre communal est de pouvoir disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence Canicule, de la liste des personnes ayant besoin d'une intervention des services sociaux et sanitaires.

La mobilisation municipale prend également la forme d'un accompagnement reposant sur l'écoute et le conseil : en cas de fortes chaleurs, vous serez contacté(e) par des agents qui prendront de vos nouvelles et vous sensibiliseront aux consignes de prudence à respecter au quotidien.



Les volontaires recensés seront régulièrement appelés par la municipalité, notamment en cas d'avertissement chaleur prolongé niveau 2 et d'alerte canicule niveau 3 (voir ci-dessous).

Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes adultes handicapées de 18 ans et plus

Une condition : résider à son domicile à Noyen Sur Seine

L'inscription peut se faire à l'initiative de la personne concernée ou à la demande d'un tiers avec son accord.

N'hésitez pas à vous inscrire ou à inciter des personnes isolées et fragilisées de votre entourage : amis, voisins, famille.

Comment s'inscrire ?

Contactez la mairie de Noyen Sur Seine au 01 64 01 81 20 –

Les informations du registre sont **strictement confidentielles** et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.

Rappel : Ce plan prévoit 4 niveaux d'alerte progressifs :

- **niveau 1 / vigilance verte** : veille saisonnière du 1^{er} juin au 15 septembre
- **niveau 2 / vigilance jaune** : avertissement chaleur
- **niveau 3 / vigilance orange** : alerte canicule, mise en garde et actions déclenchées par la Préfecture
- **niveau 4 / vigilance rouge** : mobilisation maximale déclenchée par le Premier Ministre, dans le cas d'une canicule intense et étendue pouvant avoir un impact sanitaire important



OUVERTURE de la NOUVELLE DÉCHETTERIE

> même adresse
CHEMIN DES GRATTONS
77160 PROVINS



- +
 - +
 - +
- ACCUEILLANTE
SÛRE
FLUIDE

Le vendredi 16 Juillet 2021

Lundi	14h-17h	
Mardi	9h-12h30	14h-17h
Mercredi	9h-12h30	14h-17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h-12h30	14h-17h
Samedi	8h30 - 17h20	
Dimanche	Fermé	

A votre arrivée pensez à présenter votre carte d'accès.



Particulier

www.smetom-geeode.fr



Professionnel

01 64 00 26 45



Scanner le QR CODE pour accéder
directement au site internet communal

Le CARNAVALET N°128 JUILLET 2021

Directeur de la publication : André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression RAPID FLYER 250 exemplaires

Photographie de couverture : Fleur du jardin, Sabine DELAVEAU